

**PROCES-VERBAL DU 1^{ER} CONSEIL D'ECOLE
LUNDI 18 OCTOBRE 2021 - ECOLE DE LOUBEYRAT**

| | Invités présents | Excusés |
|--|--|--------------------------------------|
| Enseignants | Mmes Barthès, Bastide, Chatard, Cloarec, Denis & Gaillard, M Lénat | |
| Municipalité | Mme Caudrelier, M Blanc, M Guillot | |
| IEN* | | M Cheminal |
| Représentants de parents d'élèves | Mmes Baspeyrat, Bousset, Gombault, Herault, & Voillat | M Lacroix |
| ATSEM & personnel municipal | Mme Michel | Mmes Espagnol, Chambaudie, Fernandes |
| Communauté de communes | Mme Taillandier (référente) | |
| Autres invités | | Mmes Cariat & Roullaud (RASED) |

*IEN : Inspecteur de l'éducation nationale

Rappel de l'adresse du site internet de l'école :

<https://sitesecoles63.ac-clermont.fr/0630485k>

1 - ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ECOLE

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.

Il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école.

Il donne son avis sur les questions relatives à la vie de l'école, notamment : actions pédagogiques et éducatives - utilisation des moyens alloués à l'école - conditions d'intégration des enfants handicapés - activités périscolaires - restauration scolaire - l'hygiène scolaire - protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire - respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Il définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école transmet aux membres du conseil d'école un bilan, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Le conseil d'école peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au DASEN*, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale. Si le projet d'organisation du temps scolaire proposé par le conseil d'école est différent de celui du maire, l'inspecteur de l'éducation nationale met en place une concertation qui doit permettre de rapprocher les deux projets. Au final, c'est le DASEN qui choisit l'organisation du temps scolaire des écoles concernées.

*DASEN : Directeur administratif des services de l'éducation nationale (Inspecteur d'académie)

2- ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

- > 62% de participation (72% l'année dernière). Tous les votes ont été faits par correspondance, et nous espérons que rapidement ce vote pourra se faire en ligne.
- > L'unique liste de candidats a donc été élue : BASPEYRAT Adeline, BOUSSET Audrey, GOMBAULT Annabelle, HERAULT Virginie, LACROIX Julien, VOILLAT Marine.
- > Les représentants de parents d'élèves vont créer un trombinoscope pour le communiquer aux familles.
- > Une adresse mail permettra aux familles de l'école de communiquer avec eux.
representant.ecole63410@gmail.com

3- REGLEMENT INTERIEUR

> Aucune modification n'est proposée par le Conseil d'école.

> Le règlement intérieur est consultable auprès du directeur et sur le site internet de l'école.

Le conseil d'école a validé le maintien du règlement intérieur actuel.

4- ORGANISATION ET VIE DE L'ECOLE

Volontaire en service civique

Manon DERAY, volontaire en service civique, est présente sur le temps scolaire, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Après une découverte du fonctionnement de l'école et un accompagnement durant certains temps de classe, ses missions vont maintenant s'affiner.

Effectif

> 137 élèves au 18/10/2021, contre 138 à la rentrée 2020.

| École | PS | MS | GS | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 |
|------------------------|------------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|
| Nombre d'élèves | 137 | 12 | 16 | 19 | 18 | 21 | 17 | 17 |

Ecole, classes, enseignants

> 7 enseignants pour 6 classes : Mme Barthès & Mme Denis (PS-MS, 23), Mme Cloarec (MS-GS, 24), Mme Gaillard (CP-CE1, 23), Mme Bastide (CE1-CE2, 22), M Lénat & Mme Denis (CE2-CM1, 22), Mme Chatard (CM1-CM2, 23)

> M Lénat assure la direction de l'école (dans son bureau les vendredis). Mme Gaillard le remplace en cas d'absence.

Personnel ATSEM Les deux classes de maternelle disposent d'une ATSEM sur tout le temps scolaire.

Répartition des ATSEM (2/classe) :

PS-MS → Hélène Michel + Alcina Fernandes

MS-GS → Chantal Espagnol + Brigitte Chambaudie

APC

> Organisation inchangée. APC proposées et encadrées par les enseignants aux élèves de GS à CM2, et ponctuellement de MS

→ remédier à des difficultés scolaires

→ activités d'enseignement en lien avec le projet d'école.

> Lundi, mardi, ou vendredi de 13h20 à 13h50.

> Temps scolaire non obligatoire, donc soumis à l'autorisation des parents.

Projets et sorties pour l'année

Effectués ou en cours

> Projet du conseil départemental « Ouvrez, ouvrez les livres aux bébés », relayé par la médiathèque de Manzat à l'école de Loubeyrat : lecture d'albums en compétition + vote pour élire l'album de l'année (offert par le département lors des naissances) → Venue de Christine VOYER dans les deux classes de maternelle le mardi 12/10.

> Sport : cycle piscine pour toutes les classes. Pour le moment, l'organisation est perturbée : 1 seule classe peut être accueillie à la fois.

> Participation au prix de littérature des Incorruptibles pour plusieurs classes de l'école

> Liaisons école collège

> Photo de classe

A venir

> Déplacements au gymnase de Manzat.

> Soupe

> Ecole des sciences : devant le succès de la structure, un roulement est devenu indispensable. Les classes de CP-CE1 & CE1-CE2 n'iront pas cette année. La classe de MS-GS devrait pouvoir s'y rendre, et nous ne savons pas encore pour les classes de CE2-CM1 & CM1-CM2.

> Sorties à la médiathèque de Loubeyrat pour toutes les classes (calendrier à valider)

> Médiathèque de Manzat pour les classes de PS-MS et CP-CE1 (calendrier à valider)

> Comb'images, financé par le SMAD des Combrailles et ses partenaires. 1 classe est engagée sur un projet BD, qui n'a pas encore débuté.

> Conseil municipal de jeunes : Mme Caudrelier explique que ce conseil va être mis en place sur la commune de Loubeyrat. Il va accueillir des jeunes conseillers, élus, de 10 à 16 ans (CM2 à seconde). Des affiches explicatives seront apposées dans les hameaux. Les élections auront lieu le 18 décembre : bureau de vote de 9h à 12h + dépouillement dans la foulée. L'école sera associée via ses élèves de CM2. Ce CMJ sera un projet concret pour l'école, dans le cadre de l'enseignement de l'EMC. Corentin Bony, ancien élève de l'école et conseiller municipal, interviendra dans la classe de CM1-CM2 pour présenter le dispositif.

> Mathilde Parry, ancienne élève de l'école, est autrice d'un poème qui a été primé par un concours de la RATP (Paris). Ce poème est affiché dans toutes les stations du métro parisien. Après rencontre avec les enseignants, elle devrait intervenir dans des classes de l'école pour présenter son parcours, sa démarche, son poème.

Projet principal et fil conducteur : à partir du début d'année 2022, toutes les classes vont se baser sur le thème du Moyen-âge pour mettre en œuvre les priorités du projet d'école, et pour illustrer les enseignements. Pour donner du sens à cela, des sorties thématiques seront organisées pour les classes de maternelle, et un voyage scolaire aux alentours du château de Guédelon se fera pour les 4 classes de l'élémentaire du 13 au 15 juin (3 jours, 2 nuits). Une réunion d'information spécifique sera organisée plus tard dans l'année.

Organisation spécifique de certains enseignements

> Echange de service entre Mme CHATARD et M LENAT : enseignement de l'histoire/temps et des sciences → Les enseignants se déplacent, pas les élèves.

> Enseignement musical : Emmanuel Falvard intervient dans toutes les classes pour 18 semaines cette année scolaire :

→ Éducation musicale : 30'/classe

→ Chant/chorale : 30'/ classe à partir du CP

Absentéisme

> Rappel pour le jour de l'absence : appel ou message à l'école + annulation cantine

> Justifier par un mot dans le cahier de liaison au retour de l'enfant.

> Prévenir via le cahier de liaison pour toute absence anticipée.

> Les absences pour convenance personnelle ne peuvent être tolérées.

Protocole sanitaire

Après une rentrée au niveau 2 (jaune) du protocole sanitaire, nous avons eu le plaisir de passer au niveau 1 (vert) le 11 octobre. Les assouplissements induits (masque, brassage...) sont bienvenus, mais la vigilance doit être maintenue et le protocole sanitaire peut tout à fait évoluer encore selon la situation sanitaire du département.

Les familles sont informées régulièrement par des lettres d'informations adressées par le directeur, M Lénat, par mail.

Sieste PS

Une organisation est à l'essai pour tenter de conduire les élèves de PS à la sieste dès la sortie du réfectoire, vers 13h. Comme le souligne Mme Barthès, ce fonctionnement permettra de s'adapter au mieux au rythme de ces élèves qui, en début d'année notamment, sont fatigués dès la fin de matinée. Le réveil, vers 15h, sera plus naturel. Le conseil d'école remercie Hélène Michel d'avoir réussi à une organisation pour les personnels durant cette pause méridienne, ainsi que la commune et la communauté de communes pour la mise à disposition de leurs agents.

5- PERISCOLAIRE

Restauration scolaire

- > Service communautaire (communauté de communes Combrailles Sioule et Morge)
 - > Rappel des horaires de la pause méridienne
 - Remise des enfants aux familles à 12h
 - Ouverture du portail de 13h15 à 13h20 uniquement pour les élèves des APC et pour les élèves de PS revenant pour la sieste.
 - Ouverture du portail de 13h45 à 13h55 (13h20-13h30 le jeudi)
 - Mercredi : possibilité de récupérer les enfants après le déjeuner, à 13h-13h15
 - > En cas d'absence d'un élève pour maladie : téléphoner à l'école avant 8h30 au 09.61.02.73.34 ou par mail (loubeyrat.ecole@gmail.com)
 - > Malgré le passage au niveau "vert", l'organisation de la restauration scolaire reste inchangée : maternelles dans le réfectoire, élémentaires dans le gymnase sous l'école, classe par classe. Devant les effectifs croissants, il semble très difficile de faire à nouveau manger tous les élèves "en haut", comme avant le Covid.
Une réflexion est engagée pour améliorer les conditions de restauration. Dans le gymnase notamment, les conditions sonores sont difficiles. La possibilité de disposer d'un réfectoire suffisamment grand, et insonorisé, est actuellement à l'étude (commune et communauté de communes).
 - > RAPPEL : le repas d'un enfant non inscrit et mangeant à la cantine fait l'objet d'une surfacturation (repas à 4€).

Garderie

- > Service communal (Loubeyrat)
 - > Rappel des horaires
 - Matin : 7h15 - 8h35
 - Soir : 16h30 - 18h30
 - > Fiche d'inscription et de facturation à rendre, même pour les familles qui utilisent peu ou pas le service de garderie.
 - > Son fonctionnement peut évoluer en fonction du protocole sanitaire (salle, répartition des élèves...)
 - > Rappel d'éléments du point n°5 du règlement intérieur de la garderie
 - Pour des raisons de sécurité, les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à la porte de la garderie.

→ Les enfants ne peuvent être remis qu'aux parents ou aux personnes désignées
(sur la fiche d'inscription à la garderie)

Garderie & restauration scolaire

- La commune et la communauté de communes font face à une quantité significative d'impayés. Il s'agit peut-être simplement d'oublis. Un rappel va donc être fait aux familles concernées, afin qu'elles se rapprochent de la trésorerie.
 - Les représentants de parents d'élèves signalent qu'ils ont entendu parler de l'accès à cette facturation directement avec les identifiants "des impôts" → Pas d'information plus précise sur le sujet pour le moment.

TAP

- > Service communautaire (communauté de communes Combrailles Sioule et Morge)
 - > Rappel des horaires
13h30-15h puis 15h10-16h30

Possibilité de déposer ou récupérer les enfants uniquement de 13h20 à 13h30, puis après 16h30.

Virginie Taillandier précise :

 - > Nouveaux intervenants : Fresa (art), Manon Estier (danse contemporaine), Hip-hop (Suprem Legacy) → annulé pour le moment + animateurs communauté de communes.
 - > Janvier à Juin : Valérie (couture), théâtre
 - > Renouvellement du marché de Noël des TAP par correspondance.

6- PROJET D'ECOLE

Le nouveau projet d'école (2020-2023), qui avait été présenté lors du 3^{ème} Conseil d'école 2020-2021. Il a désormais été validé dans son contenu par M Cheminal, Inspecteur de l'éducation nationale et son équipe de la circonscription Riom-Combrailles.

Les axes visés sont

Améliorer les compétences des élèves

- 1- Développer la persévérance et l'autonomie devant la tâche
 - 2- Développer l'esprit de citoyenneté (valeurs de la République, porter secours, parcours citoyen...)
 - 3- Améliorer le lexique, le vocabulaire (appui sur l'enseignement de l'oral)
 - 4- Améliorer le graphisme et l'écriture
 - 5- Numération et calcul : renforcer la construction du nombre et maintenir la culture commune du calcul mental

Assurer la continuité des apprentissages

Pour chacun des thèmes, l'équipe enseignante construira les outils, programmations, pour rendre ces enseignements cohérents de la PS au CM2, et même 6^{ème} (fin du cycle 3) par la poursuite du travail sur le secteur de collège de Châtel-Guyon.

Prendre en compte les difficultés des élèves

L'objectif du précédent projet d'école, de s'adapter aux besoins des élèves, est conservé.

Le conseil des maitres, ainsi que le conseil de cycle 3, feront à chaque fin d'année scolaire un bilan de l'année écoulée afin de dégager les objectifs prioritaires du projet d'école pour l'année suivante.

Le conseil d'école a validé les axes de ce nouveau projet d'école.

7- AIDE PERSONNALISEE AUX ELEVES EN DIFFICULTE / RASED

> Dans la classe

C'est l'aide prioritaire, au quotidien → aménagements pédagogiques pour les élèves qui en ont besoin : groupes de besoins, aide individualisée, différenciation pédagogique, fabrication et utilisation d'outils particuliers, tutorat... Des séances en APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) peuvent également être proposées, en plus du temps scolaire « classique ».

Dans le cas de difficultés précises et/ou durables, des dispositifs particuliers peuvent être adoptés.

> Dans l'école

Changements ponctuels de classe pour des enseignements ciblés.

Groupes de besoins avec des élèves de classes différentes (sauf période de non brassage des élèves).

Quelques-uns de ces élèves peuvent, si cela se justifie, en accord entre l'équipe enseignante et l'équipe du RASED, et après information aux familles, être pris en charge par un enseignant spécialisé pour bénéficier d'une aide spécifique.

> RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Le RASED est un dispositif du pôle ressource ayant une triple mission : **prévention, remédiation et communication**.

Première intervention du RASED : appui aux équipes pédagogiques dans l'aide aux élèves : prévenir, analyser les difficultés d'apprentissage ou de comportement, objectiver et comprendre les situations, croiser les approches, reconnaître et prendre en compte les différences entre élèves au sein de la classe, cerner leurs besoins et les obstacles qu'ils rencontrent, remédier aux difficultés.

Ensuite, le RASED peut choisir d'intervenir directement auprès des élèves.

Mme Cariat, enseignante spécialisée dans l'aide à dominante pédagogique ("maitre E"), peut intervenir dans des cas de difficultés d'apprentissage. La priorité de ce genre d'aide est donnée aux élèves en difficulté de la GS au CE2.

Elle peut intervenir en classe ou en dehors, individuellement ou en petits groupes.

Mme Roulaud, psychologue de l'éducation nationale, peut intervenir à la demande des familles ou des enseignants, avec l'accord des parents.

Il existe un autre type d'aide, à dominante relationnelle ("maitre G"), mais aucun enseignant n'est en poste sur notre secteur dans cette spécialité.

Financement : les professionnels ainsi que leurs déplacements sont rémunérés par l'Education Nationale. Le matériel du RASED est financé par les communes.

Chaque commune dont l'école dépend de la circonscription Riom Combrailles verse 1€ par enfant inscrit. Dans notre cas, cet argent est collecté par la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge et sert au fonctionnement du RASED de toute la circonscription Riom Combrailles (5 maitres E - 2,5 psychologues scolaires - 0 maitre G actuellement). Le RASED remercie particulièrement les élus pour cet engagement.

Contact : Les parents peuvent demander l'intervention du RASED (le psychologue de l'éducation nationale peut intervenir à la demande des enfants, des parents ou des enseignants). Les demandes sont examinées en concertation avec l'enseignant de la classe. RASED basé à l'école élémentaire de Châtel-Guyon : 04.73.86.03.04

8- PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

Pour l'école de Loubeyrat, les risques identifiés sont :

- | | | |
|----------------------------------|----------|-------------|
| > Incendie | > Séisme | > Tempête |
| > Accident chimique ou nucléaire | | > Intrusion |

Avant les vacances d'automne, 2 exercices seront effectués :

Incendie (05/10/2020) : RAS, la procédure acquise, et bien vécue pour les PS.

Intrusion (« opération cache-cache ») (21/10/2020).

Un exercice "Intrusion" départemental sera effectué dans les prochaines semaines.

9- LOCAUX-MATERIEL

Entretien et aménagements

Comme chaque été, les employés communaux ont passé un temps conséquent à l'école. La commune a également fait appel à une entreprise de peinture.

- | | |
|--|--|
| > Entretien courant des cours et des locaux | |
| > Grand ménage | |
| > Fabrication et installation d'une nouvelle cabane et d'un coffre de rangement (cour maternelle) | |
| > Installation des mangeoires à oiseaux (fabrication de supports) | |
| > Peinture intégrale de 2 classes (CE2-CM1 et CE1-CE2) | |
| > Réparation, purge, entretien du système de chauffage | |
| > RADON : Suite à une campagne de mesures dans les bâtiments publics au printemps 2020, celles-ci montrent un dépassement du seuil de référence dans certaines salles du groupe scolaire (voir affichage école). | |

A noter que, même si le radon est présent naturellement dans notre zone, ces "mauvais" résultats ont probablement été accentuées en raison de la prise des mesures durant le confinement donc en locaux fermés (pas d'aération quotidienne).

Conformément aux préconisations de l'ARS, des actions correctives ont déjà été mises en place par l'équipe enseignante / les employés communaux et inter communaux, à savoir le renouvellement d'air des salles concernés.

Des capteurs de radons vont être installés pour des nouvelles prises de mesure, dans ces conditions d'aération (achat en cours par la municipalité).

Un relevé périodique sera réalisé afin de définir les actions correctives supplémentaires, si nécessaires.

Une vérification de l'efficacité de ces actions doit être réalisée par mesurage avant le 14/09/2023.

Les services communaux restent à la disposition des administrés et des parents d'élèves pour plus de renseignements.

A venir :

- > Pose de dalles amortissantes sous la structure de la cour maternelle.
- > Achat et pose d'étagères et de rayonnages supplémentaires dans les classes

Numérique

et, de manière plus générale, pour un contrat de maintenance du matériel informatique de l'école.

10- BUDGET

Coopérative scolaire

- > Soutenir tous les projets scolaires mis en place par les enseignants, qu'ils soient artistiques, sportifs, culturels, pédagogiques ... : financer l'achat de matériel, d'abonnements pour les classes, des sorties, des intervenants ...
- > Fonctionnement dépendant des subventions allouées par l'**Amicale scolaire, la mairie, la communauté de communes**, mais aussi des actions menées par les enseignants (ventes des photos de classe, tombolas ...).
- > Solde actuel (après abonnements et adhésions) : presque **0 €**.
- > Cette année encore, la coopérative scolaire sera gérée par 2 élèves (rotation des élèves) accompagnés d'un enseignant.

Commune de Loubeyrat

- > 38 euros par élève pour l'achat des fournitures scolaires.
- > Coopérative scolaire à hauteur de 10€/élève : après décision du conseil municipal, le versement de cette subvention sera soumis à justification d'un projet particulier à financer.

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

- > Combrailles Sioule et Morge, par l'intermédiaire de sa compétence « Enfance-jeunesse », est un soutien très précieux pour les écoles, en terme d'équipements et en terme de financement de sorties.
- > Sorties sur les équipements du territoire communautaire :

Piscine et gymnase

Cinéma La Viouze : 1 fois par an par classe

Médiathèques : 1 fois par an pour la classe ayant des PS

1 fois par an pour la classe ayant des CP

Puis sur la médiathèque relais existante la plus proche

Maison de la musique : 1 fois par an par classe

Ecole de Musique : 1 fois par an par classe

Site de La passerelle : Spectacle uniquement (dans la limite de la programmation) 2 déplacements à 55 places par an par école

Ecole des sciences : 1 fois par an par classe

> Sorties pour projets « libres » :

5€/élève/an pour une sortie pédagogique OU 5€/élève/nuit/an pour une sortie avec nuitées.

Transports

> C'est la part la plus importante pour toutes les activités pédagogiques qui nécessitent un déplacement.

> La plupart sont pris en charge par Combrailles Sioule et Morge.

> Les autres le sont par la coopérative scolaire.

12- PARTENAIRES

Projets de l'amicale scolaire

- > Bourse aux jouets en octobre > Vente de chocolats d'Initiatives comme les autres années
- > Marché de Noël si vous souhaitez faire fabriquer des objets aux enfants
- > Vente de sapins de Noël
- > Tombola de la galette en janvier

Toutes les petites mains sont les bienvenues pour aider aux évènements de l'AS

Fait le 22/10/2021

Secrétaire de séance
M Lénat

Président de séance
M Lénat

Ecole primaire de LOUBEYRAT
Le Suquet - 63410 Loubeyrat
09.61.02.73.34
Circonscription Riom-Combrailles